Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260709-D2026_41-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 02 juillet 2026
Date d'affichage : 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, LE PEN Alizée
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, VARIN Alain, MASCLEF Olivier, LE LOUARN Mickaël
Absent :
Absents excusés : Mme LE BOZEC Manon, M LE TROADEC Stéphane
Pouvoirs : Mme LE BOZEC Manon à M LIENNEL Yves, M LE TROADEC Stéphane à M MASCLEF Olivier
Secrétaire de séance : Mme Adeline PENVEN

D2026/41 : CORREPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de cette fonction précise les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

La loi dispose que cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ».
Ses missions sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

C'est au maire que revient la charge de nommer ce conseiller au sein du conseil municipal avant le 1er septembre 2026.

Le maire se doit ensuite de communiquer « le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'État dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

NOMME Monsieur Jérôme RANNOU, correspondant incendie et secours

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260709-D2026_41-DE

Le secrétaire de séance :



Le secrétaire de séance :

